

Lordkipanidze Gocha (Géorgie)

[original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la Géorgie auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties et, relativement à la note verbale ICC-ASP/19/SP/01 du 20 décembre 2019, a l'honneur de communiquer que le Gouvernement de la Géorgie, au terme d'un processus de sélection national ouvert, transparent et fondé sur le mérite, a décidé de présenter la candidature du professeur Gocha Lordkipanidze à l'élection aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York, à la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, du 7 au 17 décembre 2020.

Conformément à l'article 36-4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution sur la procédure pour la mise en candidature et l'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale, l'Ambassade de la Géorgie a l'honneur de joindre à la présente l'exposé de qualification et le curriculum vitæ de M. Lordkipanidze (résolution ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/18/Res.4 le 6 décembre 2019).

Le Gouvernement de la Géorgie souhaite souligner que l'exposé de qualification est accompagné de trois annexes qui expliquent en détail le processus de sélection national, y compris les procédures et le cadre législatif national et qui font partie intégrante de l'énoncé de qualification.
